

COMMUNE DE SAINT PARGOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapport de présentation

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

DOCUMENT PROVISOIRE

DOCUMENT PROVISOIRE

CHAPITRE 1. LE MILIEU

La situation de la commune de Saint-Pargoire, dans la plaine alluviale du Languedoc, en contrefort des Cévennes et des Costières tout en étant proche du littoral, conduit à un climat typiquement méditerranéen. Il est marqué par une forte sécheresse estivale et des pluies abondantes en automne.

Avec des minimas à 9,1°C de moyenne et des maximas à 20,5°C, la commune bénéficie d'une température moyenne élevée avec des hivers doux.

La durée moyenne d'ensoleillement journalière est de 7H22 (pris à Montpellier soit à 40km).

L'ensemble topographique supportant la commune présente de vastes versants Sud, occupés par l'urbanisation. La taille de la vallée et son faible enclavement, couplé à la protection au Nord par une formation géologique en barrage créent un ensemble climatique doux car bénéficiant largement de l'ensoleillement naturel.

Néanmoins, des contrastes de température restent très importants, les vents dominants que sont le Mistral en entrée Ouest et remontant la vallée de l'Hérault, et la Tramontane par le Nord, ainsi que les averses importantes de Septembre à Décembre stigmatisent ce climat.

DOCUMENT PROVISoire

1.1. HYDROGRAPHIE



FONTAINE MARIETTE, ARCHITECTE DPLG
HEURLEY MAGALI, EURL EN TERRITOIRES URBAINS, JURISTE EN DROIT DE L'URBANISME
ROQUE OLIVIER, CABINET ROQUE, EXPERT GEOMETRE

1.1.1. L'eau d'ici, description toponymique du milieu

Le paysage de la commune est caractérisé par un ensemble de reliefs extrêmement secs.

Pas de zones humides sur le territoire, mais des ruisseaux récepteurs en fond de vallée acheminant les eaux vers l'Hérault.

On trouve ainsi le ruisseau du Pech qui est collecteur principal des reliefs de la commune dans lequel se jettent les collecteurs secondaires du ruisseau de la Combe et du ruisseau de la paume rouge. Plus haut, et relié au ruisseau de la Combe, le ruisseau de la Combe du Loup et le ruisseau des Peyres. Marquant la limite communale, la Pile récupère le ruisseau du Pech et se jette dans le Rieutord, dernier parcours vers le fleuve.

La toponymie du réseau hydrologique est le meilleur reflet des reliefs de la commune : la « Combe » désigne la vallée, le « Pech », le petit mont, le « Rieutord », le lei « tordu » par les buttes du Myocène environnantes.

Les ruisseaux installés en fond de vallées (les Combes), portent le nom de celles-ci, récoltent les eaux et les rejettent en une succession de collecteurs jusqu'à l'Hérault. De ce fait, lors de pluies très importantes, comme peuvent l'être les épisodes pluvieux du bassin méditerranéen, la plaine alluviale voit l'Hérault reprendre son lit majeur en s'installant notamment dans la plaine des Clausous, Le champs d'expansion se termine au lieu dit Rieutord bas, tout en étant aujourd'hui coupé par le passage de la départementale 32.

Le réseau des collecteurs naturels est secondé au niveau des terres agricoles par un ensemble de fossés et de chemins fossé délimitant les parcelles ou les lieux dits.

Le village historique évacue pour sa part les eaux pluviales par le ruisseau des Prés. Les ruisseaux de Barre Cros et des Prés Hauts traversent le centre historique en plongeant dans un réseau souterrain au niveau de la rue de la paix pour ressortir au niveau de la rue de la distillerie.

Données pluviométriques

Conformément aux données typiques du climat méditerranéen, les chutes de pluie sont importantes en automne, rares mais fortes par épisodes orageux en été, et moindres au printemps.

Avec une moyenne de minima à 539mm et une moyenne maxima de 949mm, le bilan pluviométrique est déficitaire, certes, mais suffisamment important néanmoins pour risquer les inondations en ruissellement ou en montée rapide des eaux de l'Hérault .

CHAPITRE 1. LE MILIEU

1.1.2. Composition du milieu

Le territoire communal récupère les eaux des formations géologiques situées à l'Est de la commune et qui transitent vers l'Hérault situé à l'Ouest de celle-ci, par un système naturel en vallée. La partie urbanisée s'est implantée en exposition Sud au Nord de cette vallée.

La commune est « protégée » de la récupération des eaux du bassin versant, au Nord et à l'Est par des formations barrant les ouvertures de vallées au Nord. Ces lignes de barrages naturelles limitent la quantité d'eaux recueillies à des queues de massif, relativement moindre que les communes situées plus au Nord. Néanmoins, cette zone , même en ne récupérant qu'une faible part des eaux du bassin génère des ruissellements importants non récupérés par des collecteurs, et qui viennent « buter » sur le village historique.

Le lit majeur de l'Hérault pour sa part est bordé à l'Est par la route départementale qui crée une barrière aux porosités transversales Est-Ouest, rendant inéluctable l'engorgement du lit majeur et la rapidité de montée des eaux à cet endroit. Le réseau drainant naturel constitué par les fossés entre champs cultivés est clairement visible et reflète de sa nécessité par sa pérennité actuelle malgré l'existence d'une agriculture intensive sur les terres.

1.1.3. Comportement du réseau hydro

Le réseau hydrologique est composé de deux systèmes de collectes, Nord et Sud drainant le bassin versants de l'Est du territoire constitués des Causses vers l'Ouest et le lit majeur de l'Hérault. La position des villages sur des hauteurs les préservant des crues est le témoin historique de la capacité de débordement de ces collecteurs. La forme urbaine du village de Sant-Pargoire est directement liée aux lits majeurs de ces collecteurs secondaires.

Le très grand nombre de débouchés dans le fleuve sur ce parcours final vers son embouchure, la taille du bassin versant, liés à des épisodes pluvieux importants ruisselant sur les terres asséchées, et enfin l'enclavement du lit du fleuve

forment une concordance de faits rendant inéluctable l'inondation du lit majeur et la remontée des eaux dans les collecteurs.

DOCUMENT PROVISOIRE

1.1.4. Risques

Sur la commune la zone du lit majeur de l'Hérault est intégralement touchée par les inondations.

Mais le risque ne s'arrête pas là, car l'urbanisation en créant des obstacles à l'écoulement et aux épanchements naturels, radicalise l'effet de ruissellement en limitant la capacité d'absorption des sols.

Cela a pour effet de noyer la zone historique du village de Saint-Pargoire dans les eaux issues des parties Nord Est de son urbanisation.

Enfin, en « sautant » les limites historiques et donc en colonisant les lits majeurs des collecteurs secondaires, tout en imperméabilisant les sols, l'urbanisme récent augmente les risques hydrologiques sur la commune.

1.1.5. Compensations actuelles et futures

Seule la problématique du ruissellement peut être gérée à l'échelle communale.

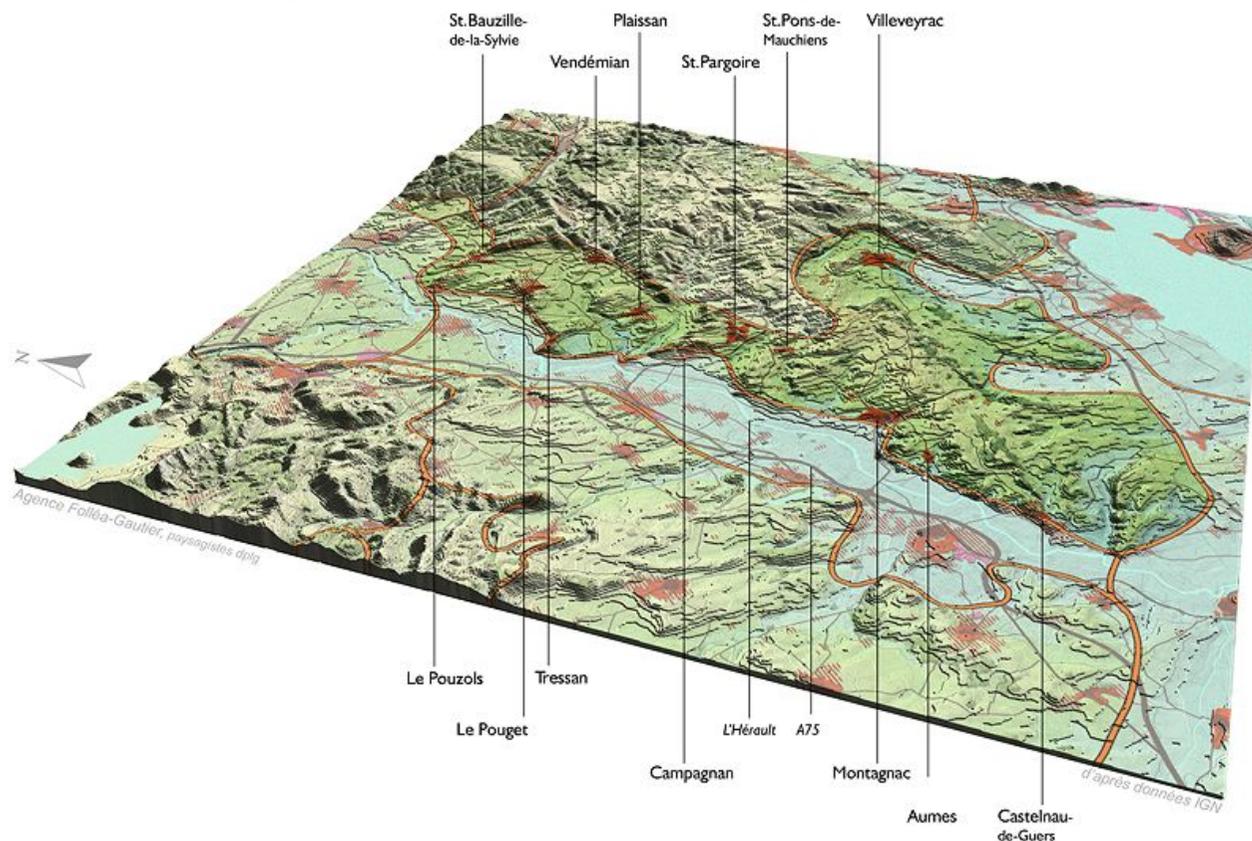
A ce titre, il s'avère que les ruisseaux collecteurs majeurs de la commune sont utilisés à la limite de leur capacité et qu'ils ne peuvent en aucun cas être surchargés par les ajouts de quantités-minute lors des épisodes pluvieux. En outre, la situation actuelle met en danger le centre historique.

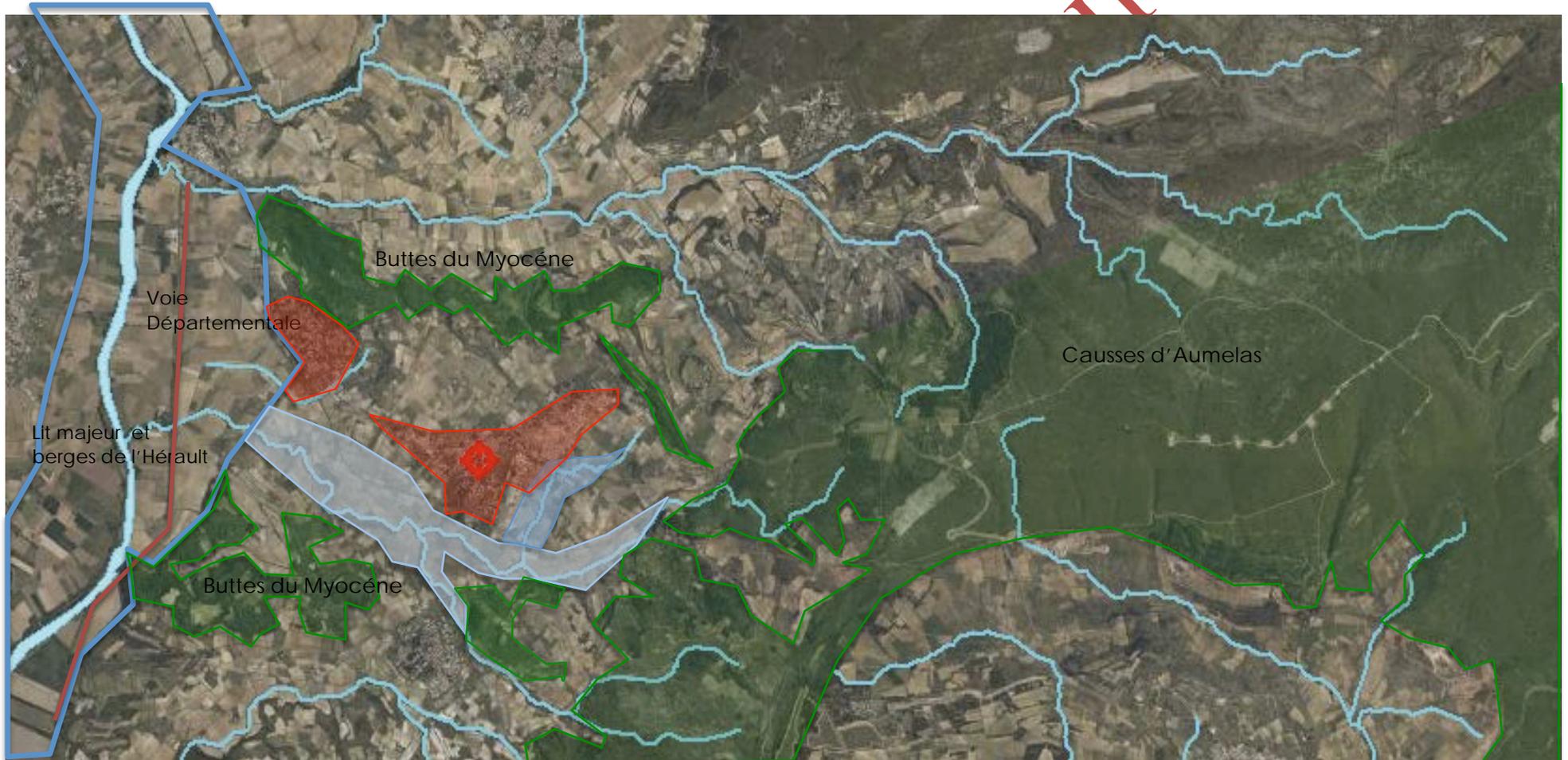
Au niveau du PLU, la réflexion doit se mener tout d'abord sur le calcul d'un système de rétention protégeant le cœur historique des ruissellements issus de la partie Nord Est.

Il est à noter que les formes des parcelles agricoles demeurant à proximité de l'ensemble des zones récemment urbanisées ou restant à urbaniser permettent encore l'écoulement naturel des eaux. L'un des enjeux du PLU sera donc de préserver ce réseau naturel notamment en tâchant de conserver, au travers des orientations d'aménagement la logique parcellaire.

1.2. GEOLOGIE & PAYSAGES

La commune fait parti d'un paysage riche et complexe de puechs et de petites plaines imbriquées qui s'allongent au pied des causses et garrigues d'Aumelas. Il domine les plaines viticoles de la vallée de l'Hérault, plus à l'ouest, et de l'étang de Thau, plus au sud. L'ensemble s'allonge sur près de 25 km parallèlement à l'Hérault, de l'A750 au nord (Gignac) à l'A9 au sud. Les grandes infrastructures ont préféré emprunter les plaines adjacentes, plus accueillantes, préservant ce long piémont. Une quinzaine de villages occupent le territoire.





Composition de la commune

1.2.1. Composition globale et paysage local

La qualité paysagère de la commune est liée au jeu complexe de la topographie.

Contrairement aux plaines adjacentes, le piémont des garrigues d'Aumelas et de la montagne de la Moure offre une animation de reliefs qui en fait un paysage attractif aux vues sans cesse renouvelées. Le jeu de l'érosion a dégagé de nombreux puechs calcaires qui dominent aujourd'hui les plaines. Celles-ci se retrouvent partitionnées en petites unités qui se succèdent agréablement les unes aux autres, engendrant une imbrication fine de la vigne avec de la garrigue par endroits.

On possède une bonne lisibilité du territoire au niveau des espaces boisés qui sont positionnés sur les puechs. Le jeu de la topographie favorise la diversité, avec çà et là des champs de céréales, des cultures en terrasses sur les flancs des puechs, des dolines d'effondrement cultivées et environnées de reliquats de garrigues. L'agriculture dessine des espaces soignés où la vigne domine. L'ensemble compose une « campagne – jardin » variée et de grande qualité.

1.2.2. Eléments paysagers naturels

Ces espaces naturels sont structurés autour de trois ensembles répertoriés comme des espaces d'intérêt communautaire du territoire de Vallée de l'Hérault.

- Le Causse d'Aumelas : C'est la partie la plus à l'Est. Elle est entrecoupée de petits ravins. Autrefois pâturée, elle est aujourd'hui composée principalement de garrigues, de chênes kermès, et de pelouses sèches. Ce sont des milieux en voie de fermeture par l'abandon du pastoralisme et des exploitations extensives. Ce causse se présente en deux parties distinctes : un secteur au nord de garrigues avec quelques boisements et un secteur au sud largement pénétré de cultures viticoles.
- Les buttes du Miocène : Ce sont des formations calcaires riches en fossiles et d'une grande diversité biologique. Cette forme paysagère est surtout importante au sud dans la plaine viticole où elle crée une rupture paysagère liée au relief.

- Les berges de l'Hérault : Elles sont composées de la ripisylve directe qui est importante pour la stabilisation des berges et son fort potentiel écologique, et des espaces en recul plantés en vignes qui sont importants pour la protection des nappes souterraines et l'alimentation en eau.

DOCUMENT PROVISOIRE

1.2.3. Eléments paysagers artificialisés : les pechs, le village

Les pechs, ces « cassures naturelles » dessinent par impact les formes des parcelles qui s'appuient sur leurs flancs. Il est important d'utiliser ce modèle pour continuer à former des entités qu'elles soient urbaines ou paysagères.

Les sites bâtis sont remarquablement liés à la présence des puechs qui ont favorisé leur création, le village occupant une position élevée, en piémont ou perché, dominant la plaine. Ceux-ci présentent un patrimoine urbain et architectural de qualité, car le village, contraint par le relief, a développé une forme compacte d'aspect très urbain grâce au bâti atteignant deux étages. Il offre des qualités urbaines doublées le plus souvent d'une belle qualité architecturale caractéristique des villages viticoles : porche, petit balcon de fer forgé au premier étage.

Les Extensions post historique

Néanmoins, le développement récent des villages pose problème car les extensions sont de piètre qualité au regard non seulement de l'urbanisme mais aussi des paysages. La forme urbaine n'est plus maintenue dans une logique extensive classique de ce village et le paysage fini par être mité en périphérie urbaine. L'urbanisation récente perchée sur les flancs des puechs est dans la logique paysagère du secteur, mais reste sensible dans le paysage car très offerte à la vue : elle manque parfois de densité et de volume, donnant une image mitée aux pentes conquises. Pire, il semble, par une vision depuis les parties hautes de la commune, la partie historique du village est noyée dans les extensions récente.

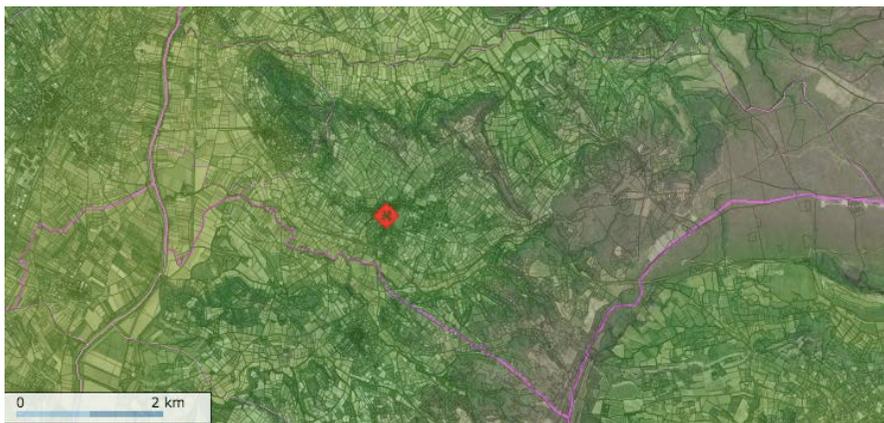
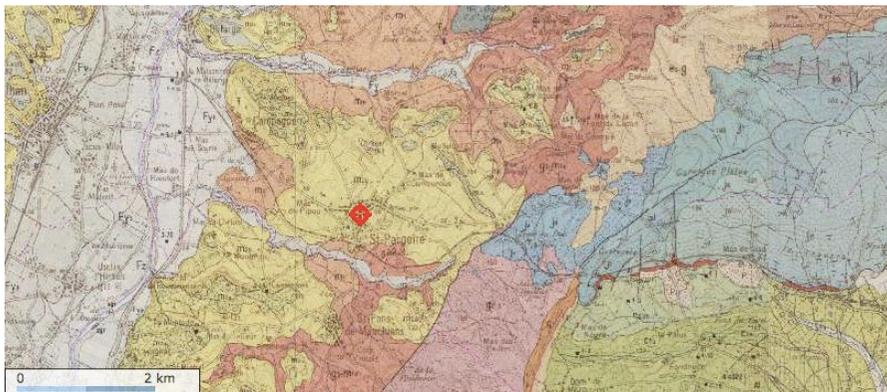
DOCUMENT PROVISoire

1.2.4. Les enjeux

Plusieurs types d'enjeux existent sur la commune :

- Protection des espaces agricoles et viticoles face à la poussée de l'urbanisation diffuse
- Protection contre le mitage, confortement des centralités
- Protection du petit patrimoine construit
- Protection des centres bourgs : confortement à l'occasion des extensions
- Protection des terres agricoles alentours, revalorisation du patrimoine bâti
- Requalifier les traversées des bourgs par la route principale
- Arrêt de l'urbanisation linéaire
- Requalification plus urbaine des linéaires routiers déjà urbanisés
- Mise en valeur des entrées de villes
- Préservation des dernières coupures d'urbanisation
- Favoriser les déplacements doux abandonnés au profit de l'automobile

DOCUMENT PROVISOIRE



La commune présente en outre, dans sa géologie le lit majeur de l'Hérault constitué d'alluvions. Cette plaine fertile est le réceptacle du réseau hydrologique de la commune.

FONTAINE MARIETTE, ARCHITECTE DPLG
HEURLEY MAGALI, EURL EN TERRITOIRES URBAINS, JURISTE EN DROIT DE L'URBANISME
ROQUE OLIVIER, CABINET ROQUE, EXPERT GEOMETRE

La roche-mère calcaire favorise la création de paysages karstiques bien particuliers :

- Poreuse, elle s'avère incapable de retenir l'eau ; de là les paysages secs des Causses, présent au Sud de la commune
- Par ailleurs, le calcaire étant soluble, il génère de petites dépressions fermées où s'accumule le peu de terre par ruissellement : ce sont les dolines, ou sotchs ou encore cros sur les causses ; elles deviennent « poljés » en atteignant la taille d'une plaine ; on les retrouve au niveau du Sud de la commune dans les buttes du miocène qui abritent encore une activité viticole et de verger dans ces micro vallées.
- Sous la surface, la dissolution du calcaire crée des avens ou des grottes pouvant atteindre des dimensions impressionnantes. On en dénombre plus de 7 000 en Hérault, qui font du département un haut-lieu de la spéléologie. Ce sont les Grottes des Demoiselles, de la Clamouse et de la Devèze qui sont les plus célèbres.
- Sous climat méditerranéen, les sols issus de la roche-mère calcaire portent une formation végétale spécifique : la garrigue, bien différente de celle des sols acides (le maquis), même si le chêne vert atténue les contrastes en couvrant sans état d'âme les deux types de sols. On notera que la commune présente sur les parties les plus élevées des boisements en pins, tout en conservant un maquis très dense sur tout le Sud.

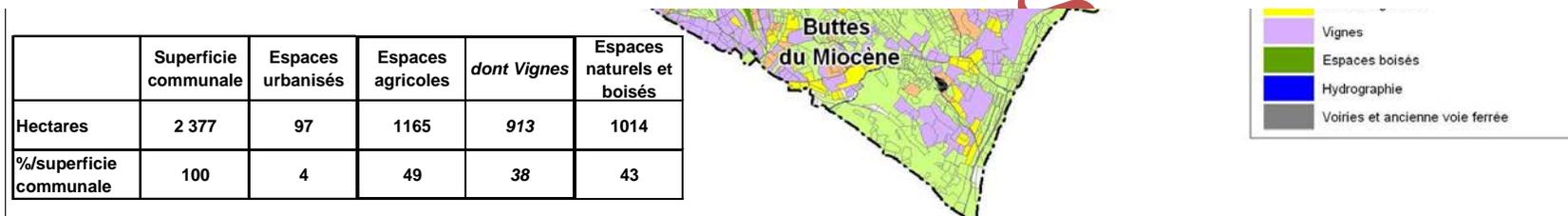
DOCUMENT PROVISOIRE

CHAPITRE 2. OCCUPATION DU SOL

DOCUMENT PROVISOIRE

2.1. ESPACES NATURELS, ESPACES CULTIVES.

Les espaces naturels représentent environ 45% du territoire communal dont à peine 140 hectares d'espaces boisés, car les secteurs de garrigues prédominent.



Les espaces cultivés :

Les espaces agricoles représentent environ la moitié du territoire communal. Ces espaces sont caractérisés par une forte prédominance de la viticulture qui occupe 80% des surfaces agricoles. 90% des terres agricoles sont cultivées par des exploitations professionnelles qui ont en moyenne 14 ha, et 10% sont des biens de village d'une superficie moyenne de 1,2 hectares.

Au sein de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, Saint-Pargoire s'inscrit donc bien dans l'unité territoriale des « villages agricoles du rural intensif » dont les critères principaux sont ceux d'une résistance de l'agriculture : plus 80% du territoire en SAU (particularité sur Saint-Pargoire : poids important du secteur de Causse), plus de 40% d'exploitations professionnelles qui gèrent 85% de la SAU).

Les espaces naturels :

Les espaces naturels représentent environ 45% du territoire communal dont à peine 140 hectares d'espaces boisés. Ce sont les secteurs de garrigues qui prédominent.

Ces espaces naturels sont structurés autour de trois ensembles répertoriés comme des espaces d'intérêt communautaire du territoire de la vallée de Vallée de l'Hérault.

- Le Causse d'Aumelas : C'est la partie la plus à l'ouest du Causse d'Aumelas. Elle est entrecoupée de petits ravins. Autrefois pâturée, elle est aujourd'hui composée principalement de garrigues, de chênes ke pelouses sèches. Ce sont des milieux en voie de fermeture par l'abandon du pastoralisme et des exploitations extensives. Ce causse se présente en deux parties distinctes : un secteur au nord de garr quelques boisements et un secteur au sud largement pénétré de cultures viticoles.

- Les buttes du Miocène : Ce sont des formations calcaires riches en fossiles et d'une grande diversité biologique. Cette forme paysagère est surtout importante au sud dans la plaine viticole où elle crée une paysagère liée au relief.

- Les berges de l'Hérault : Elles sont composées de la ripisylve directe qui est importante pour la stabilisation des berges et son fort potentiel écologique, et des espaces en recul plantés en vignes qui sont importants pour la protection des nappes souterraines et l'alimentation en eau.

Espaces cultivés et espaces naturels : un certain équilibre

2.1.1. La couverture boisée

La couverture boisée est retirée dans les zones les plus en altitude de la commune, au niveau des sommets des Pechs Calcaire.

La végétation demeure de type méditerranéen, Pins, chênes Kermès, chênes verts, chênes blancs, accompagnés des buissons formant le maquis aux étages inférieurs.

La couverture boisée est soumise aux réglementations suivants :

- Les forêts de protection

Peuvent être classées comme forêts de protection, pour cause d'utilité publique, celles qui contribuent au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions ainsi que l'envahissement par les eaux et les sables.

Sont également classées forêts de protection, celles qui sont situées en périphérie des grandes agglomérations, ou dans des zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien être de la population.

- Forêts exposées aux risques incendie (Code Forestier L.321-1, L.321-5)

Dans les régions particulièrement exposées aux incendies de forêts, les bois peuvent faire l'objet d'un classement après avis des conseils municipaux intéressés et du Conseil Général du département.

Il en résulte l'établissement par l'Etat d'une servitude de passage et d'aménagement, pour assurer exclusivement la continuité des voies de défense contre l'incendie et la pérennité des itinéraires.

Cette servitude ne peut excéder une bande de 6 mètres de large. Toutefois, le bénéficiaire d'une telle servitude peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords de la voie, dans la limite d'une bande maximale de 50 mètres de part et d'autre de l'axe de l'emprise.

En zone de montagne, les bois classés peuvent faire l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement nécessaire à l'enlèvement des bois, au bénéfice de tout propriétaire.

2.1.2 Les espaces agricoles

La commune se compose d'une vallée d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest coulant vers les berges de l'Hérault, enserrée entre, au Nord mais surtout au Sud d'un ensemble de « Rocs et de Combes » : le Causse d'Aumelas et les Buttes du Miocène. L'exploitation agricole s'appuie fortement sur les formes géologiques facilement exploitables, préférant la plaine majeure et les petites combes pour la viticulture et les vergers, laissant aux espaces naturels de garrigues et de cause les zones de reliefs. Les parties les plus abruptes, inexploitable sont occupées par des boisements naturels.

Les espaces agricoles représentent environ la moitié du territoire communal. Ces espaces sont caractérisés par une forte prédominance de la viticulture qui occupe 80% des surfaces agricoles.

90% des terres agricoles sont cultivées par des exploitations professionnelles qui ont en moyenne 14 ha, et 10% sont des biens de village d'une superficie moyenne de 1,2 hectares.

Au sein de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, Saint-Pargoire s'inscrit donc bien dans l'unité territoriale des « villages agricoles du rural intensif » dont les critères principaux sont ceux d'un secteur de résistance de l'agriculture: plus 80% du territoire en SAU (particularité sur Saint-Pargoire : poids important du secteur de Causse), plus de 40% d'exploitations professionnelles qui gèrent 85% de la SAU).

Un trait particulier de Saint-Pargoire demeure le très faible mitage de son espace agricole. Par contre, 2 hameaux principaux à caractère agricole sont présents sur la commune, ainsi qu'une exploitation dont l'emprise des bâtiments est suffisamment important pour être qualifiée de hameau.

DOCUMENT PROVISoire

CHAPITRE 2. OCCUPATION DU SOL



Un paysage viticole au caractère géomorphique
un exemple du caractère géomorphique des parcelles agricoles au nord ouest

Le paysage est fortement empreint de la viticulture. Les parcelles, de petite taille, suivent en une vaste mosaïque les reliefs des terrains sur lesquels elles s'appuient, accentuant fortement leur perception dans le paysage. La lecture en plan du dessin des parcelles rend totalement perceptible la forme géologique du territoire et retranscrit l'histoire de celui-ci par la lente colonisation de l'agriculture sur le moindre emplacement exploitable. Il s'agit d'une caractéristique fortement identitaire pour la commune.

Dans la plaine viticole, au nord de la commune le grand paysage est « découpé » par des « barres » rocheuses, créant une lecture séquentielle de celui-ci : les terres en vignes qui font un vaste parterre en pente douce, butant sur ces barres, puis plus en altitude les bois sur les zones naturelles.

micro vallées, les combes et les recs

Au Sud, le Causse d'Aumelas et les buttes du Miocène créent un vaste champs de micro vallées et de petits cols. L'agriculture colonise les terrains les plus accessibles, tandis que garrigues et maquis les environnent. Les parcelles de grosse importance sont laissées aux parties les plus inaccessibles, formant le chapeautement paysager boisé.

CHAPITRE 2. OCCUPATION DU SOL

Les terres de bord de rivière s'organisent « traditionnellement » perpendiculairement au cours d'eau. Ce trait forme souvent un paysage où les fossés d'écoulement des eaux et le réseau hydrologique dessine un ensemble de pièces très géométriques. La présence de grande parcelle jouxtant une zone de marqueterie peut laisser à supposer que le remembrement des terres a gommé une partie du patrimoine identitaire de la commune.



Le maintien de la composition parcellaire pour assurer la pérennité de l'identité des paysages de la commune est un enjeu majeur de ce territoire.

Afin de faire obstacle à l'étalement urbain, des zones agricoles protégées peuvent être créées quand elles présentent un intérêt général soit en raison de la qualité de leur production ou de leur situation géographique.

Ces zones sont délimitées par arrêté préfectoral pris sur proposition ou accord du Conseil Municipal des communes intéressées (ou de l'EPCI compétent), après avis de la Chambre d'Agriculture et de l'Institut national relatif aux

FONTAINE MARIETTE, ARCHITECTE DPLG

HEURLEY MAGALI, EURL EN TERRITOIRES URBAINS, JURISTE EN DROIT DE L'URBANISME

ROQUE OLIVIER, CABINET ROQUE, EXPERT GEOMETRE

appellations d'origine contrôlée.

Le périmètre de ces zones agricoles protégées est annexé au PLU (Code de l'Urbanisme)

Cette disposition a notamment pour objectif de préserver la zone agricole du mitage ou du changement de destination des bâtiments agricoles.

DOCUMENT PROVISOIRE

2.2. LES ESPACES BATIS, L'URBANISME

2.2.1. Attractivité du territoire et développement urbain

Le développement le plus marqué du département est dans les grandes étendues des plaines et du littoral au Sud, sur une quinzaine de kilomètres d'épaisseur. En comprenant l'Autoroute A9, RN 113, RN 112 de Montpellier à Béziers en passant par Sète et Agde, voie de chemin de fer principale passant par Lunel, Montpellier, Sète, Agde et Béziers. Dans cette logique de passage parallèle au littoral, on retrouve le rôle millénaire de la plaine Languedocienne, couloir de communication et d'échanges entre la vallée du Rhône et la vallée de la Garonne, et plus largement entre l'Italie et l'Espagne.

Ce passage dense a largement favorisé le développement de l'urbanisation. Aujourd'hui se détache nettement l'agglomération de Montpellier qui entraîne le développement des communes en sa périphérie.

Saint-Pargoire et sa communauté de communes font partie de la « grande couronne » Montpelliéraine, d'autant que le développement des grosses infrastructures routières comme l'A75, la rénovation et les aménagements du réseau départemental contribuent à la mobilité des travailleurs Montpelliérains.

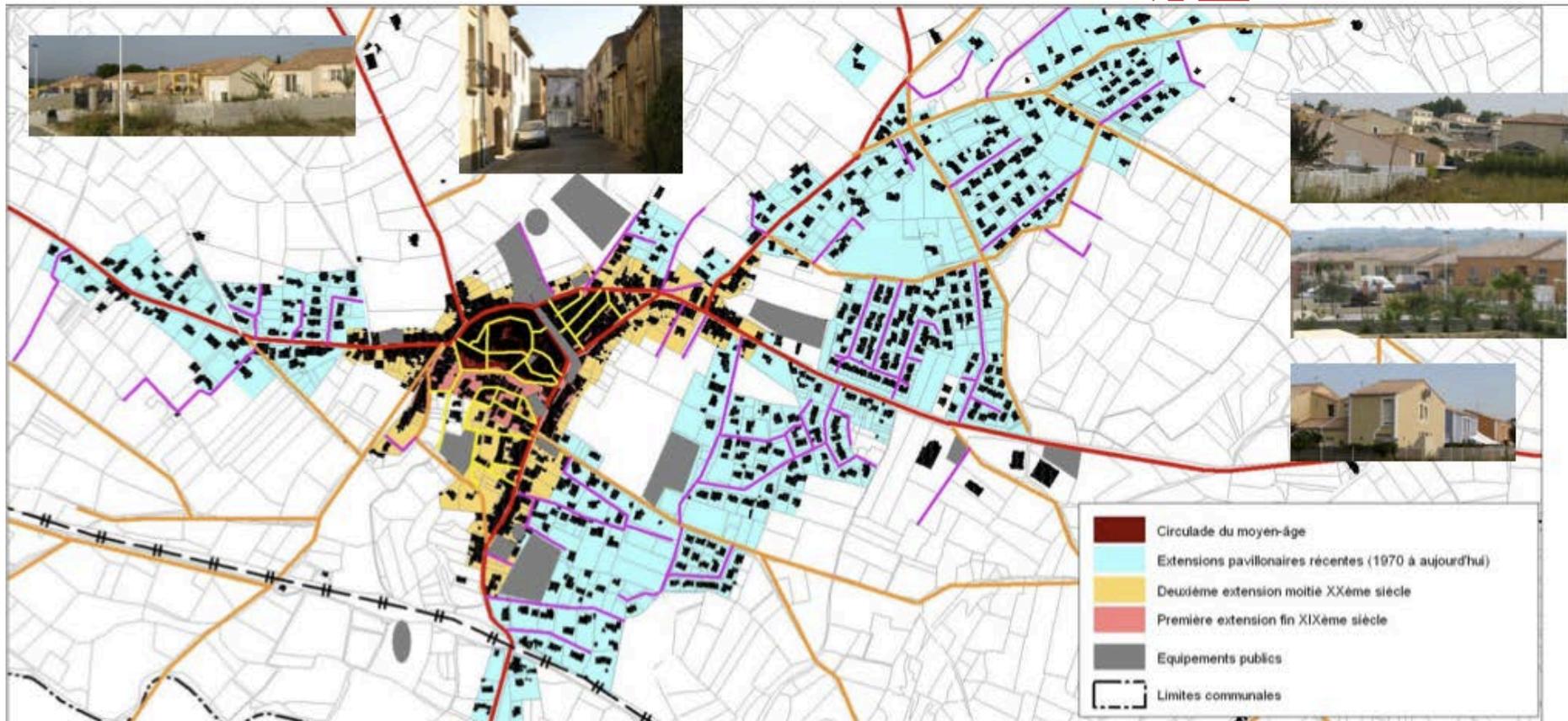
La situation de Saint-Pargoire rend l'attractivité de son territoire importante, car les terrains sont plus abordables à l'achat qu'à proximité de Montpellier.

Cet état de fait a entraîné l'installation massive de population, notamment au travers d'une offre en terrains importante, Saint-Pargoire a donc vu sa population pratiquement doubler en 5 ans,

La qualité de vie liée au niveau d'équipements sociaux éducatifs, de loisirs, sportifs et culturels, la présence d'un tissu commercial de proximité important, l'animation liée notamment au marché hebdomadaire que propose la commune accroît de plus l'attractivité du territoire.

Enfin, les données simplement climatiques, l'ensoleillement notamment, la qualité de l'environnement et des paysages sur la commune, la présence d'un cœur historique sont autant d'atouts pour la commune.

2.2.2. Composition urbaine



DOC

La structure villageoise de Saint-Pargoire est composée :

- D'un noyau villageois regroupé sous la forme d'une circulade datant du moyen-âge. Il est constitué de constructions compactes à l'alignement des rues et des places et s'étend sur environ 2 hectares.
- D'une première extension urbaine agglomérée datant de la fin du xixème siècle (1870-1930). Elle s'étend sur 3,5 hectares principalement au nord-est et au sud du noyau villageois d'origine.
- D'une deuxième extension urbaine datant du début du xxème siècle qui s'est faite le long des routes sur environ 11 hectares. Elle est constituée à la fois de bâti dense et de maisons individuelles aux extrémités.
- D'une troisième extension urbaine qui correspond aux zones d'habitat pavillonnaire (lotissements, zac) qui se sont développées à partir des années 1970 sur presque 60 hectares en périphérie du noyau villageois particulièrement vers l'est.

De manière générale, le centre du village s'est vidé au profit des quartiers périphériques, et la structure urbaine est déséquilibrée avec une capacité d'accueil théorique d'à peine 24% de la population sur l'extension pavillonnaire moderne d'environ 50 ha. Notons que le village de Saint-Pargoire a déjà atteint le seuil des 2000 habitants en 1872, alors que la zone urbaine était plus de dix fois moins étendue qu'aujourd'hui. - 22% de la zone urbaine (noyau villageois et deux premières extensions) = 70% de la capacité théorique d'accueil de la population - 78% de la zone urbaine (troisième extension : habitat pavillonnaire récent) = 24% de la capacité théorique de la population.

Une des caractéristiques du village de Saint-Pargoire est que l'extension urbaine s'est faite principalement vers l'est d'un seul côté du noyau villageois (topographie, risques, contraintes réglementaires...), d'autant que l'influence des axes routiers a été moindre. Le point le plus éloigné du cœur de village vers l'est se situe à une distance de 1,4 km, et la zone urbaine d'est en ouest s'étend sur une distance de 2,2 km. Le village de Saint-Pargoire a conservé sa forme triangulaire d'origine mais elle a été multipliée par presque 5.

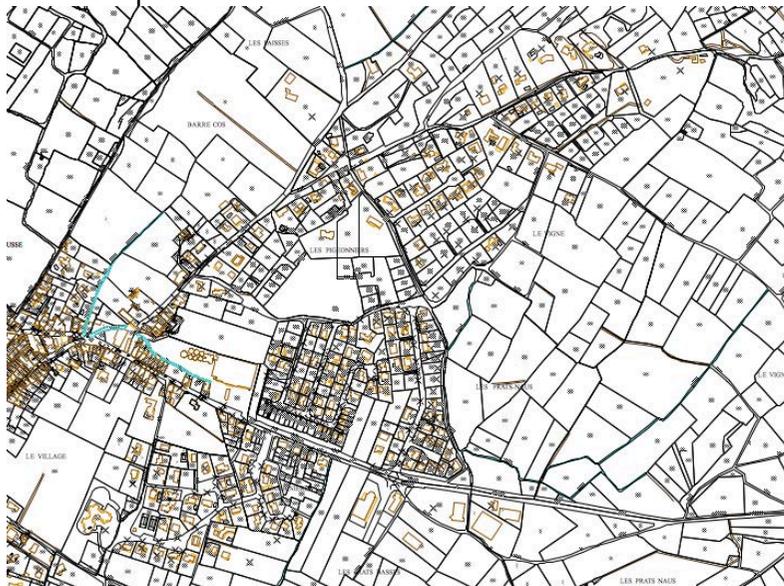
La concentration de l'extension urbaine vers l'est pose le problème du raccordement de ces espaces pavillonnaires pour lesquels tous les flux se retrouvent sur la RD30 (manque de liaisons est/ouest).

L'ENJEU majeur de ce PLU sera de retrouver de la cohésion dans l'urbanisation de la commune, regroupée au niveau du cœur historique, et de la cohérence territoriale entre les extensions et le cœur historique. A fortiori, afin de limiter la

perte d'identité liée à la proximité de l'Agglomération Montpellieraine, ce PLU se devra de limiter l'ouverture à l'urbanisation.

DOCUMENT PROVISOIRE

La zone pavillonnaire Est



Cette zone couvre un large champ territorial de la commune, capté sur les terres agricoles à proximité du centre. Aménagé sous forme de ZAC lors des 20 dernières années, l'espace supporte une dédensification urbaine stigmatisée de l'expansion liée au développement de l'agglomération de Montpellier.

La zone encadre l'ancienne cave coopérative, toujours en activité, et vient finir contre le noyau urbain historique. Les dents creuses qui ont demeuré jusqu'ici sont autant d'opportunités de « raccrochage » des tissus anciens et nouveaux entre eux.

Le PLU, au travers des orientations d'Aménagement et de Programmation devra générer des formes urbaines qui permettront de recréer une histoire continue entre urbanisme économique et urbanisme historique.

DOCUMENT PROVISOIRE

La zone pavillonnaire Sud



Remarque :

Quelques points noirs, mais peu sont visibles en intra muros : la qualité de l'architecture post historique, la qualité du plateau urbain en centre historique, l'engorgement du celui ci par les véhicules
Malheureusement, la qualité du site est dégradée par un bâti non encore encadré au regard de la vision d'approche.

Issue des années 1980 à nos jours, cette extension urbaine est très limitée. Elle correspond à l'entrée en ville par la route de Saint-Pons de Mauchiens, à forte valeur identitaire, qualitative et environnementale.

Les dégâts dans le grand paysage dus aux extensions en lotissement ont épargnés ici le grand paysage car seules les parcelles suffisamment grandes ont été recoupées. La qualité d'approche par ce côté de la commune est lié à plusieurs facteurs, dont les plus nombreux sont extra communaux. Car tout d'abord, cette entrée est la finalité d'un parcours qui comporte plusieurs éléments de très grande valeur identitaire :

- Le viaduc proche de l'Autoroute,
- Le lit majeur de l'Hérault / route de Campagnan, plaine fertile cultivée en grand faisant pendant au maquis déjà présent sur les coteaux
- La traversée du maquis de chênes,
- Saint-Pons de Mauchiens, et clocher sur une butte
- La route « de campagne » sinueuse et ondulante créant une découverte de Saint-Pargoire par son clocher vu au loin,
- Enfin l'arrivée avec l'ancienne voie ferrée et pratiquement directement le centre historique avec des bâtiments anciens.

Implantations, forme de bâti, dimensions d'ouverture et qualité architecturale, aménagements extérieurs sont autant de points à qualifier au travers du PLU et notamment à cet endroit de la commune, car il s'agit de préserver l'entrée de ville la plus qualitative.

DOCUMENT PROVISOIRE

La zone pavillonnaire Ouest



La zone pavillonnaire à l'Ouest de la commune est un développement linéaire le long de l'axe routier.

Un lotissement s'est implanté en toute proximité du village, à la sortie du Faubourg historique.

La commune s'est ici développée à son échelle, au fil du temps, et si ce geste n'est pas le fait d'un urbanisme d'aménagement, il reste identitaire et très proche du territoire, à contrario des extensions à l'Est de la partie historique.

Le PLU se devra de conserver l'échelle de cette extension, tout en veillant à épaissir sur certaine parcelle l'urbanisation afin d'obtenir une densité relativement viable en entrée de ville par la route de Campagnan dont Il serait dommageable d'avoir une extension continue en linéaire.

Les hameaux à enjeux urbains

- Besses Hautes



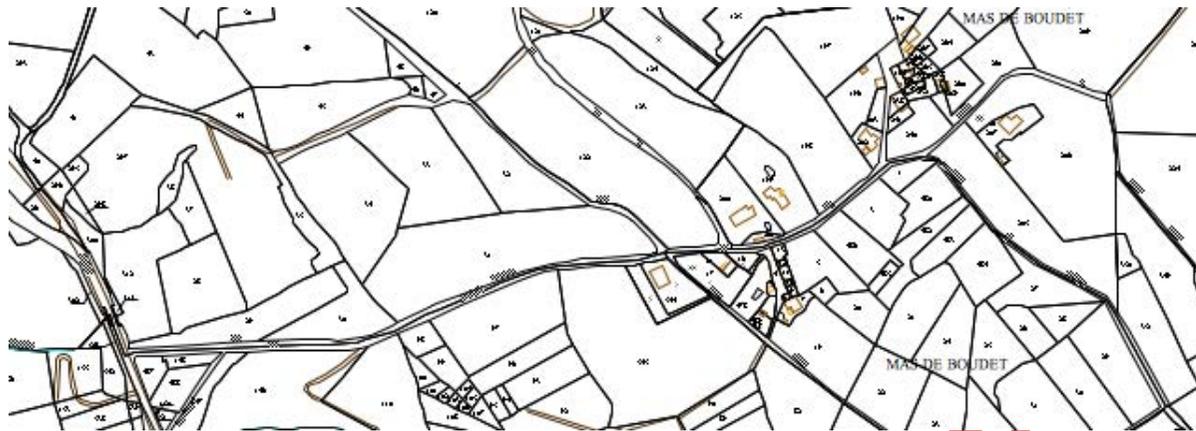
Le hameau de Besses hautes présente une qualité d'urbanisme exceptionnelle. Témoin d'un temps où la structure familiale et agraire était reflétée par l'urbanisme. Ainsi, on trouve une agglomération de bâtiments à usage de hangar et d'habitation, positionné sur l'espace plan au centre d'un petit cirque paysager.

Les extensions de ce hameau opérées par bâtiments séparés entre les années 1860 et 1980 sont clairement séparées de ce micro noyau historique, tout en suivant la logique paysagère et géologique du site.

Ce hameau pourra faire notamment l'objet d'une démarche de préservation des typologies architecturales des éléments anciens, avec un effort sur l'environnement bâti et son intégration paysagère en cas de volonté d'extension.

DOCUMENT PROVISOIRE

- Mas des Boudets



Le hameau du Mas des Boudets quant à lui ne reflète pas de la même qualité patrimoniale que le précédent. Au contraire, il présente des ensembles de qualité architecturale médiocre.

Ce hameau demande surtout à être structuré, à prendre de l'épaisseur et de la valeur. Un projet d'établissement agricole comprenant un chai de vieillissement et des chambres d'hôtes, à forte valeur qualitative est en train de voir le jour en entrée de hameau, côté Est.

Cette opération est un bon point de départ pour une rénovation qualitative en profondeur de ce hameau.

CHAPITRE 3. QUALITE PATRIMONIALE

DOCUMENT PROVISoire

3.1. PATRIMOINE NATUREL

3.1.1. Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

On distingue deux types de ZNIEFF :

Les zones de type 1 dont l'intérêt est lié à la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Ces zones sont particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement écologique du milieu.

Les zones de type II qui sont des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou qui offrent des potentialités biologiques et paysagères intéressantes.

Inventaires Scientifiques				
Libelle	Code/Fiche	Superficie	Documents	Communes
ZNIEFF de type I				
Village de Saint-Pons-de-Mauchiens	3419-3151	-	Fiche	SAINT-PARGOIRE
(1 Zone)		-		
ZNIEFF de type II ancienne generation				
LA MOURE ET LE CAUSSE D'AUMELAS	00004136	10256.00 ha	-	SAINT-PARGOIRE
(1 Zone)		10256.00 ha		
ZNIEFF de type II				
Plaine de Villeveyrac-Montagnac	3419-0000	-	Fiche	SAINT-PARGOIRE
Causse d'Aumelas et Montagne de La Moure	3423-0000	-	Fiche	SAINT-PARGOIRE
(2 Zones)		-		

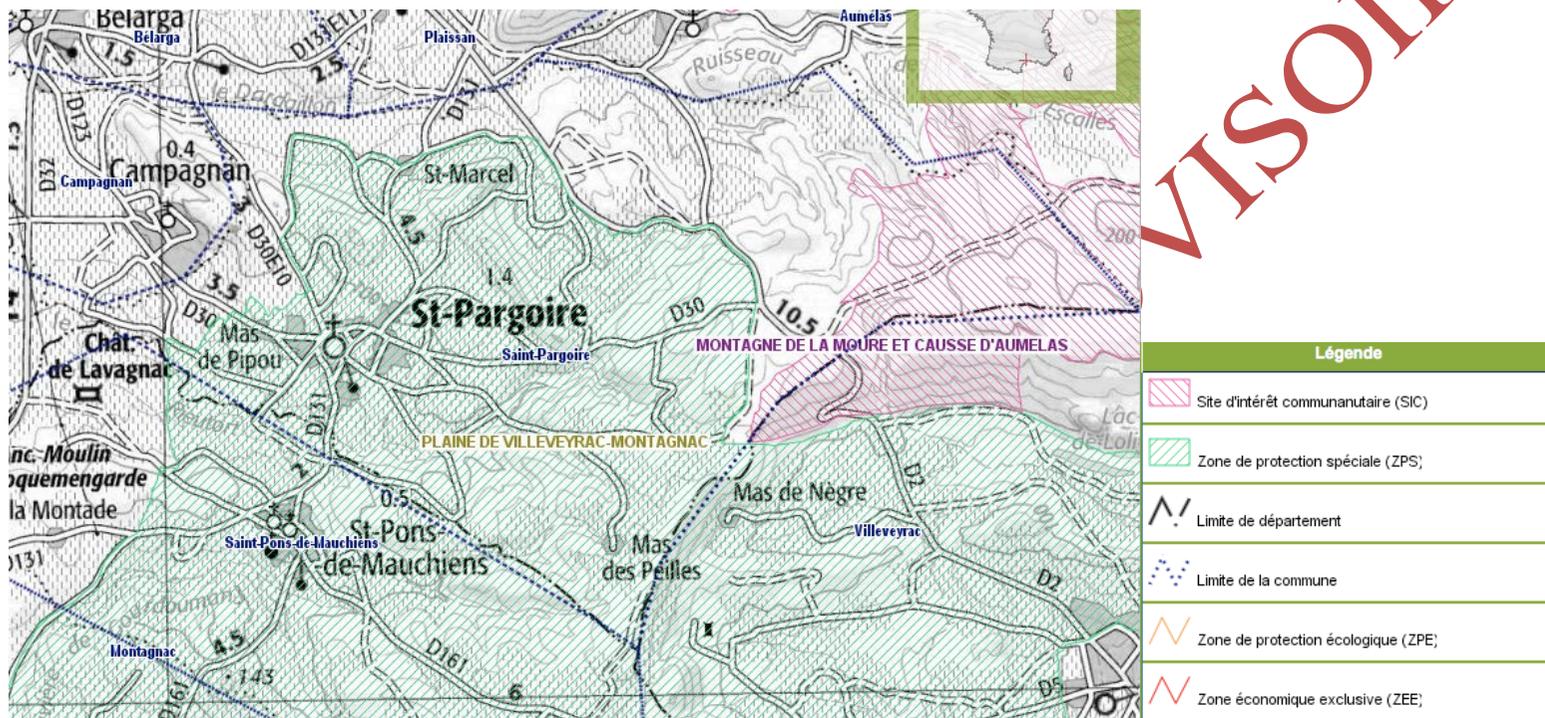
3.1.2. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 présent sur la commune a pour l'instant répertorié :

- D'une part : les sites d'intérêt communautaire de la Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas, sans avoir de Document d'Objectif réalisé. Mr le Préfet est coordinateur de la mission, celle-ci a pour date de démarrage l'année 2011.
- D'autre part la zone de protection spéciale de la Plaine de Villeveyrac Montagnac. Un document d'objectifs sera réalisé pour cette ZPS. Le maintien d'une viticulture raisonnée, la conservation des grands arbres d'alignement et d'une mosaïque de parcelles agricoles constituent les axes majeurs de gestion de ce site à conserver ou à promouvoir.
- Types de sites

Engagements européens et internationaux				
Libelle	Code/Fiche	Superficie	Documents	Communes
Natura 2000 Site d'Intérêt Communautaire				
MONTAGNE DE LA MOURE ET CAUSSE D'AUMELAS	FR9101393	9369.38 ha	Carte	SAINT-PARGOIRE
(1 Zone)		9369.38 ha		
Natura 2000 Zone de protection spéciale (ZPS)				
Plaine de Villeveyrac-Montagnac	FR9112021	5265.00 ha	Carte / Arrêté	SAINT-PARGOIRE
(1 Zone)		5265.00 ha		

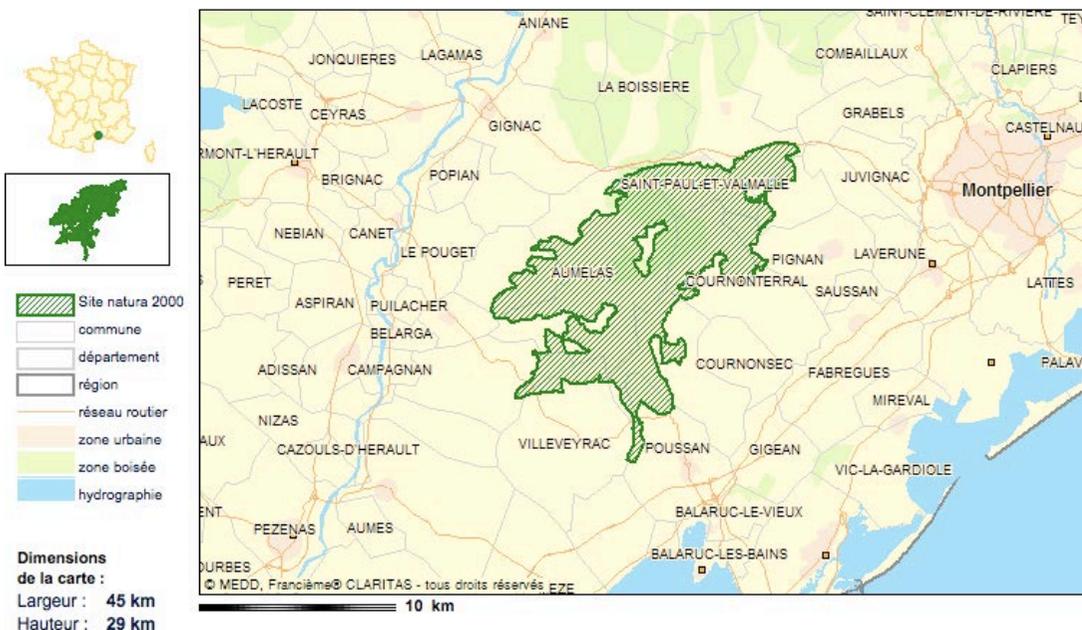
- Localisation communale



Le Site d'intérêt communautaire est localisé à l'est de la commune et couvre une relative petite partie de celle-ci, au contraire de la Zone de Protection Spéciale qui, quant à elle couvre les ¾ du territoire.

3.1.2.1. Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas, Site Intérêt Communautaire

MONTAGNE DE LA MOURE ET CAUSSE D'AUMELAS



IDENTIFICATION

- **Appellation :** MONTAGNE DE LA MOURE ET CAUSSE D'AUMELAS
- **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- **Code :** FR9101393

DOCUMENT PROVISOIRE

- Description du site

Il s'agit d'une vaste étendue représentant bien les pelouses méditerranéennes à Brachypode rameux (*Brachypodium ramosum*), en très bon état, en raison notamment d'une pratique pastorale encore très présente.

On note également :

- Des milieux boisés (chênaie verte et blanche avec de grands houx arborescents)
- Des milieux très ponctuels (mares, bords et ruisseaux) appartenant au Preslion (habitat prioritaire)

De plus, 7 chauve-souris, dont 3 d'intérêt communautaire, sont présentes sur le site.

Ce site de garrigue au nord de Montpellier est marqué par une activité humaine ancienne et reste relativement occupé par l'homme (habitat, cultures). Sous l'effet conjugué des incendies, de la déforestation et du pâturage, ce territoire présente une physionomie spécifique.

- **Composition du site :**

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	45 %
Forêts sempervirentes non résineuses	25 %
Pelouses sèches, Steppes	20 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	7 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %

- Habitats naturels présents

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	13 %	C
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	5 %	C
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	4 %	C
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	4 %	C
Mares temporaires méditerranéennes	2 %	B
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	2 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1 %	C

DOCUMENT PRO

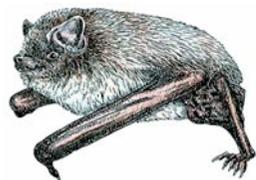
- Espèces végétales et animales présentes

Mammifères	PR ⁽²⁾
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	C
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	C
Petit Murin (Myotis blythii)	C



Dessin de Jeanne Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992.

Rhinolophus ferrumequinum



Dessin de Jeanne Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992.

Minioptère de Schreibers



Dessin de Jeanne Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

Myotis Blythii

DOCUMENT PROVISOIRE

3.1.2.2. Plaine de Villeveyrac Montagnac, zone de protection spéciale

La DIREN Languedoc-Roussillon / SPN-IEGB-MNHN est responsable du site.

Longitude : 3°32'30"E

Latitude : 43°30'0"N

Superficie (ha) : 5265

Altitude (m) : Min : 10 Max : 191

La ZPS fait partie de région biogéographique méditerranéenne.

- Caractère général du site

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues
- Phrygana, Pelouses sèches,
- Steppes
- Autres terres arables
- Forêts sempervirentes non résineuses
- Forêts mixtes
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)

- Autres caractéristiques du site

Le site de Villeveyrac-Montagnac est une vaste plaine cultivée essentiellement de vignes bordée d'une succession de contreforts et de collines occupés par la garrigue.

- Qualité et importance

Les zones de cultures ponctués de petits bois et de haies, la garrigue et les escarpements rocheux constituent une mosaïque de milieux particulièrement favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale. Pour certains de ces oiseaux, le Languedoc-Roussillon a une forte responsabilité, accueillant une part importante de leur effectif national : Pie-grièche à poitrine rose, Faucon crécerellette, notamment.

La recolonisation spontanée de ce territoire par le Faucon crécerellette, dont la population est globalement en croissance sur le site, témoigne d'une bonne qualité globale des milieux.

- Vulnérabilité

La disparition progressive des grands arbres d'alignement, notamment des platanes au bord des routes, constitue une menace pour les sites de nidification de la Pie-grièche à poitrine rose.

La nidification du Faucon crécerellette dans les toits des édifices des villages (St Pons-de-Mauchiens, en particulier) devra être prise en compte dans les restaurations de bâtiments traditionnels.

Le développement des centrales éoliennes en bordure du causse d'Aumelas, qui constitue la limite nord de la ZPS, devra faire l'objet d'une attention particulière.

L'installation spontanée du Faucon crécerellette et le maintien de l'un des derniers noyaux de population de Pie-grièche à poitrine rose témoignent que les efforts entrepris notamment par les viticulteurs locaux pour raisonner les traitements de la vigne portent leurs fruits.

- Désignation - régime de propriété

Essentiellement propriété privée

DOCUMENT PROVISoire

- Espèces mentionnées et évaluation du site pour celles-ci

DOCUMENT PROVISOIRE

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
A255	Anthus campestris		Présente			C 2% ≥ p > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A215	Bubo bubo	1 couple(s)				C 2% ≥ p > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A080	Circaetus gallicus		Présente			C 2% ≥ p > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A084	Circus pygargus		Présente			C 2% ≥ p > 0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A231	Coracias garrulus		5-10 couple(s)			C 2% ≥ p > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A379	Emberiza hortulana		Présente			C 2% ≥ p > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A095	Falco naumanni		1-10 couple(s)			A 100% ≥ p > 15%	B Bonne	B Marginale	B Bonne
A339	Lanius minor		5-10 couple(s)			A 100% ≥ p > 15%	B Bonne	B Marginale	B Bonne
A246	Lullula arborea	Présente				C 2% ≥ p > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A073	Milvus migrans		Présente			C 2% ≥ p > 0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne



- Anthus campestris/ pipit rousseline

PIPIT ROUSSELINE
Anthus campestris



Ordre : Passériformes
Famille : Motacillidés

Biométrie :
Taille : 16 à 18 cm
Envergure : 25 à 28 cm
Poids : 20 à 28 g

Statut de conservation IUCN :

Eteint	Menacé			Préoccupation mineure		
EX	EW	CR	EN	VU	NT	LC
à l'état sauvage		Quasi menacé		Non évalué		

Distribution :



HABITAT : Le pipit rousseline habite les zones buissonneuses, les terrains vagues, les prairies sèches, les terres cultivées, les dunes sablonneuses, les rives sableuses des cours d'eau, les plateaux semi-arides, les versants de montagne, les terrains en friche, les landes de bruyère.

COMPORTEMENTS : Le pipit rousseline chemine et court sur le sol à grande vitesse. S'il est inquiet, il lève et abaisse la queue nerveusement.

Il se pose très souvent à découvert. On peut l'observer en groupes de 3 à 5 pendant l'automne. C'est habituellement un solitaire, et en dehors de la période de reproduction, le couple est rarement proche. C'est un migrateur.

VOL : Le pipit rousseline initie son vol de parade depuis une pierre ou depuis le sol, aussi depuis un petit arbuste, pour revenir se poser au même endroit s'il n'est pas dérangé. Son vol est ondulant.

REGIME : Le pipit rousseline se nourrit d'insectes divers, petites araignées, de vers, de petites graines et de sauterelles.

NIDIFICATION : Le pipit rousseline niche à même le sol, profitant d'une dépression, presque toujours à l'abri d'une plante, d'un buisson ou d'un arbuste. La femelle construit un nid très sommaire avec des herbes sèches, mais bien rond, garni de brins d'herbe et de poils. Elle y dépose 4 à 5 oeufs de couleur blanc jaunâtre ou grisâtre, très marqués de tons colorés. L'incubation dure environ 13/14 jours. A la naissance, les poussins sont couverts d'un long duvet épais beige clair. Ils sortent souvent du nid avant deux semaines, mais ils continuent d'être nourris pendant plus d'une semaine encore, jusqu'à leur envol.

PROTECTION / MENACES : L'espèce est menacée par suite à la disparition et à la modification des habitats, dues notamment aux reboisements, à l'agriculture intensive et à l'abandon des terres. Dans quelques zones, les

causes ne sont pas claires, on signale l'usage des insecticides, le changement climatique...

DOCUMENT PROVISOIRE

- Bubo bubo/ grand duc d'Europe

GRAND-DUC D'EUROPE
Bubo bubo



Ordre : Strigiformes
Famille : Strigidés

Biométrie :
Taille : 60 à 75 cm
Envergure : 160 à 188 cm
Poids : Femelle : 2300 à 3000 g ; Mâle : 1500 à 2000 g

Longévité : 21 ans

Statut de conservation IUCN :

Eteint	Menacé			Préoccupation mineure		
EX	EW	CR	EN	VU	NT	LC
NE						
Eteint à l'état sauvage				Quasi menacé		Non évalué

Distribution :



HABITAT : généralement aux abords de falaises et escarpements rocheux, dans des zones de montagne, mais parfois aussi dans des boisements moins élevées avec versants abrupts et en terrains steppiques. En hiver, fréquente des terrains plus plats.

COMPORTEMENTS : Le grand-duc d'Europe a plusieurs techniques de chasse, et peut saisir une proie sur le sol ou en plein vol. Il chasse en forêt, mais préfère les espaces découverts. Il chasse principalement au début de la nuit et à l'aube. Les déchets de proies non digérés sont compressés en "pelotes", cylindres irréguliers ou de forme conique. Ils sont territoriaux, mais les territoires appartenant aux couples voisins peuvent se chevaucher partiellement. Très souvent les couples sont unis pour la vie. Au moment de la reproduction, le grand duc d'Europe mâle propose à la femelle divers endroits pour nicher, en grattant pour obtenir une dépression peu profonde, et en émettant des gloussements et des sons saccadés.

Les endroits favorisés pour nidifier sont à l'abri d'une paroi rocheuse, dans une crevasse entre les roches ou dans une excavation de la falaise. Ils peuvent aussi utiliser des nids abandonnés par d'autres grands oiseaux. Ils peuvent aussi nicher sur le sol entre les rochers, sous les arbres tombés, sous un buisson, ou à la base d'un tronc d'arbre. Aucun matériau n'est ajouté.

DOCUMENT PROVISOIRE

VOL : Pendant la parade nuptiale, les grands-ducs d'Europe s'élèvent dans le ciel au crépuscule et planent à bonne hauteur. Il a un vol agile et silencieux malgré sa grande taille, appuyé sur ses grandes ailes en détachant bien la tête et la queue courte.

NIDIFICATION : La ponte commence généralement à la fin de l'hiver, parfois plus tard, à raison d'une couvée par an, de 1 à 4 œufs blancs. Les œufs sont en général pondus à trois jours d'intervalle, et l'incubation qui dure de 31 à 36 jours incombe à la femelle. L'incubation démarre au premier œuf pondu. Pendant cette période, la femelle est nourrie au nid par le mâle.

Une fois les œufs éclos, les jeunes sont couvés pendant deux semaines. La femelle reste avec eux au nid pendant 4 à 5 semaines. Au début, le mâle porte la nourriture au nid ou la dépose tout près, et la femelle propose des petits morceaux aux jeunes. A 3 semaines, ceux-ci commencent à manger eux-mêmes et commencent à avaler des petits morceaux entiers. A 5 semaines, les jeunes se promènent autour du nid, et à 7 semaines, ils sont capables de voler sur quelques mètres.

Les jeunes sont nourris par les deux parents pendant 20 à 24 semaines. Ils prennent leur indépendance entre septembre et novembre, et quittent le territoire familial, ou sont "poussés" à l'extérieur par les parents.

REGIME : Le grand-duc d'Europe se nourrit de tout ce qui bouge, depuis les scarabées jusqu'aux faons des cervidés. La majeure partie de leur régime consiste en mammifères (campagnols, rats, souris, renards, lièvres), mais les oiseaux de toutes sortes. Ils peuvent aussi consommer des serpents, lézards, batraciens, poissons et crabes.

PROTECTION / MENACES : C'est une espèce très sensible à la présence humaine. Menacée principalement par la chasse illégale et les prélèvements d'œufs. Également, une mortalité importante due aux collisions contre les câbles électriques aériens et les fils de fer, a été mise en évidence.

DOCUMENT PROVISoire

DOCUMENT PROVISOIRE

- Circaetus gallicus/circaète Jean le Blanc

CIRCAÈTE
JEAN-LE-BLANC
Circaetus gallicus



Ordre : Accipitriformes
Famille : Accipitridés

Biométrie :
Taille : 62 à 67 cm
Envergure : 170 à 185 cm
Poids : 1200 à 2300 g

Longévité : 17 ans

Statut de conservation IUCN :

Eteint	Menacé			Préoccupation mineure		
EX	EW	CR	EN	VU	NT	LC
à l'état sauvage	Eteint			Quasi menacé		Non évalué

Distribution :



HABITAT : Il fréquente les zones semi-désertiques, les sols couverts de broussailles alternant avec les pierrailles, les paysages de garrigue et de maquis. Mais il peut aussi vivre en moyenne montagne ou dans les milieux de bocage très ouvert, tout dépend de la richesse du milieu en serpents qui demeure le paramètre essentiel qui conditionne sa présence.

COMPORTEMENTS : Le circaète Jean-le-Blanc vole à une altitude d'une trentaine de mètres lorsqu'il chasse. On peut cependant le voir s'élaner en piqué depuis une hauteur plus importante (jusqu'à 400 mètres) sur une proie. Ce qui laisse supposer qu'il possède une vue perçante.

Le circaète Jean-le-Blanc se nourrit essentiellement de couleuvres. Si elles sont petites, il les capture vivantes et les emporte jusqu'à un perchoir où il les dévore. Si au contraire, la couleuvre est grande, il la tue au sol avec de violents coups de bec, avant de l'emporter. Les reptiles sont saisis à la nuque et tués.

Le circaète Jean-le-Blanc est bien protégé par des plumes épaisses sur les cuisses et des écailles au niveau des tarses, mais il n'est pas immunisé contre le venin des vipères. C'est un rapace très vif.

La saison de reproduction voit revenir les mêmes couples aux mêmes endroits, ou un seul si l'autre adulte a péri pendant l'hiver. En principe, le même nid est reconstruit peu de temps après leur arrivée.

Les vols nuptiaux ne présentent pas de particularités par rapport aux vols habituels. Les mâles planent comme d'habitude. On peut quand même voir des séries de vols ondulants, avec des montées et des descentes répétées. En revanche, le mâle peut apporter des proies à la femelle qui prépare le nid, et il lui donne à manger, tandis qu'ils émettent ensemble de courts sifflements.

VOL : Capable de vol stationnaire appelé également vol du saint-esprit, le circaète Jean-le-Blanc a un vol puissant et majestueux, planant au-dessus des montagnes ou le long des collines, en laissant fréquemment pendre ses pattes, et baissant la tête pour regarder au sol et chercher quelque proie.

NIDIFICATION : Le nid du circaète Jean-le-Blanc est relativement léger et petit, comparé à la taille du rapace. Il est fait de rameaux de bois de l'épaisseur d'un crayon. L'intérieur de la coupe est tapissé de feuilles vertes ou d'aiguilles de pins. Ces petits nids sont presque invisibles du sol, tant ils sont soigneusement cachés au sommet d'un arbre, dans un bosquet ou un petit bois, orientés sud, sud-ouest et à l'abri du vent. Leur hauteur varie de 6 à 30 mètres.

La femelle dépose un seul œuf assez grand, blanc uni. L'incubation dure environ 45 jours, assurée par la femelle nourrie par le mâle. Celui-ci reste à proximité du nid quand il ne chasse pas.

La femelle couve le poussin constamment si le temps est pluvieux, pendant les trois premières semaines. Elle le nourrit avec les proies apportées par le mâle, en déchirant de petits morceaux qu'elle lui donne au bec.

A deux mois, avec d'énormes efforts, il est capable d'avaler de grandes couleuvres. Pendant un mois et demi, la femelle dort avec le jeune dans le nid, pour le protéger de la pluie et du soleil. Ensuite, elle chasse fréquemment avec le mâle, et les deux adultes dorment dans un arbre voisin.

Le jeune abandonne le nid à l'âge de 68 à 70 jours. Pendant toute la période de nidification, la femelle apporte souvent des rameaux verts au nid.

REGIME : Le circaète Jean-le-Blanc a un régime alimentaire exclusif. Il se nourrit de reptiles et plus particulièrement de serpents parmi lesquels ses proies préférées sont les grandes couleuvres (à collier ou d'Esculape). Une telle spécialisation est un phénomène assez rare chez les rapaces. Les serpents et les lézards sont avalés entiers si bien que l'on peut voir la queue du reptile dépasser du bec alors que l'oiseau est déjà en train de digérer la tête.

PROTECTION / MENACES : Dans les dernières années, le circaète Jean-le-Blanc a connu une diminution importante à la fois de ses effectifs et de son aire de répartition ; considéré comme une espèce rare. Les principales causes de cette régression sont la modification des pratiques agricoles et certains travaux d'aménagement du territoire

- Circus pygargus/ busard cendré

BUSARD CENDRÉ
Circus pygargus

Ordre : Accipitriformes
Famille : Accipitridés

Biométrie :
Taille : 43 à 50 cm
Envergure : 98 à 110 cm
Poids : Femelle : 300 à 450 g ; Mâle : 225 à 300 g

Longévité : 16 ans

Statut de conservation IUCN :

Eteint Menacé Préoccupation mineure

EX EW CR EN VU NT LC

NE à l'état sauvage Quasi menacé Non évalué

Distribution :



HABITAT : Il n'a pas d'habitat-type. on peut le retrouver dans les zones humides : marais, polders, tourbières mais on l'observe surtout dans les paysages découverts tels que les steppes, les landes, les prairies, les champs de céréales et de graminées où il trouve des conditions plus favorables à la nidification et à la chasse. Pendant la période de nidification, le busard cendré occupe une grande majorité de l'Europe (excepté la Scandinavie, les Balkans et une partie de l'Europe Centrale). Son aire se poursuit en Russie, au Kazakhstan et Sibérie Occidentale jusqu'au fleuve lenisseï.

COMPORTEMENTS : C'est un oiseau migrateur. Il arrive en avril et repart en août-septembre. Il prend ses quartiers d'hiver en Afrique au sud du Sahara ou en Asie Méridionale. Il chasse à l'affût ou en volant à très basse altitude. A 2 ou 3 mètres de hauteur, il survole les champs et les fossés en longues glissades silencieuses. Le succès de sa traque dépend essentiellement de son aptitude à surprendre sa proie. Sociable, le busard niche parfois en colonie lâche et forme des dortoirs pouvant atteindre plusieurs dizaines d'oiseaux.

VOL : Virtuose de l'acrobatie, le couple se fait surtout remarquer par ses parades nuptiales au cours desquelles il exécute de longues glissades qui se terminent par une chute en vrille piquée. Il n'a pas son pareil pour échanger des proies en vol. Ce rapace possède la plus faible charge alaire avec seulement 0,2 g/cm².

NIDIFICATION : Les couples se forment lorsque les oiseaux atteignent l'âge de 2 ou 3 ans. Ce lien dure généralement pendant toute la durée de leur vie, bien que certains cas de polygamie ou de changement de partenaire puissent intervenir. Cette espèce réalise une parade nuptiale assez complexe et semblable à celle du busard des roseaux. Les deux oiseaux volent de concert à de très hautes altitudes en accomplissant des cercles dans le ciel. Les deux partenaires s'échangent de la nourriture, effectuent des tonneaux, des culbutes et toutes sortes d'acrobaties, souvent avec les serres déployées. Le nid, souvent de petite taille, est construit à terre dans la végétation herbacée, ce qui explique que bien des couvées soient menacées à l'époque des moissons. En mai-juin, la femelle pond de 3 à 5 œufs dont l'incubation dure entre 28 et 35 jours. Les jeunes busards quittent le nid en marchant au bout de 3 semaines mais l'envol ne s'effectue qu'au bout de 35 ou 40 jours.

REGIME : Compte tenu de sa taille modeste, le busard cendré se nourrit principalement de micromammifères (campagnols, mulots) mais aussi de passereaux qui ont l'habitude de stationner à terre tels que les alouettes, les bruants et les pipits. En effet, le busard ne poursuit pas ses proies et celles qui ont le bon réflexe de s'envoler, ont en général la vie sauve. Reptiles (lézards, orvets et jeunes couleuvres) et insectes de grande taille (sauterelles, criquets, hannetons, carabes) fournissent également une partie non négligeable de son alimentation. En de rares occasions, si la situation se présente, il peut s'attaquer à des proies de format plus important tels que les perdrix, faisans, lapins et même les lièvres.

PROTECTION / MENACES : L'espèce est en nette régression ces dernières années. Les causes principales de cette régression sont la destruction des nids par les travaux de récolte des céréales, la chasse et la disparition des habitats. Cette espèce est habituée à construire les nids parmi les cultures, mais les récoltes précoces, dû à la modernisation de l'agriculture, font que ces travaux ont lieu quand les jeunes n'ont pas encore quitté le nid.

DOCUMENT PROVISoire

- Coracias garrulus/rollier d'Europe

ROLLIER D'EUROPE

Coracias garrulus

Ordre : Coraciiformes

Famille : Coraciidés

Biométrie :

Taille : 30 à 32 cm

Envergure : 66 à 73 cm

Poids : 110 à 155 g



Longévité : 9 ans

Statut de conservation IUCN :



Distribution :



HABITAT : Son habitat doit tenir compte de deux paramètres : il doit comprendre à la fois : 1) des cavités indispensables à sa nidification, qu'il recherche dans les forêts alluviales et les allées de platanes ou de peupliers, 2) des zones dégagées, des espaces ouverts favorables à la chasse aux insectes, qu'il trouve dans les friches viticoles, les campagnes cultivées avec bosquets et bois clairs, les prairies pâturées et les sablières. On le trouve donc dans les plaines chaudes, ensoleillées et il évite soigneusement les régions où le climat est instable et humide comme dans le Nord-Ouest de l'Europe. Il évite également les plaines sans arbres, les grands plans d'eau. Hormis cela, il est présent dans presque toutes les zones ouvertes jusqu'à 600 mètres d'altitude, parfois même jusqu'à 1000 m en Europe et 2000 m au Maroc.

DISTRIBUTION : Europe Méridionale et Orientale, Maghreb et Proche-Orient, Asie jusqu'à l'Altaï et l'Himalaya. Il se fait de plus en plus rare en Europe. Les spécialistes reconnaissent officiellement deux sous-espèces qui varient légèrement par leur coloration. *Coracias G. garrulus*, vit dans le nord-ouest de l'Afrique, en Asie Mineure, en Europe et dans le sud-ouest de la Sibérie. *Coracias G. semenowi* réside en Irak, en Iran, au Cachemire, en Turkménie, dans le Sud du Kazakhstan, à l'Ouest du Sinkiang, en Chine.

COMPORTEMENTS : Le rolhier d'Europe vit en solitaire ou en couples. Il défend âprement son territoire dont il chasse sans ménagement tous ses congénères. En migration, il fait preuve d'un comportement plus conciliant. Il chasse à l'affût : se perchait bien en vue, souvent en terrain découvert, il s'élançait un peu à la manière d'une pie grièche pour capturer les insectes à terre ou même en plein vol. Les proies les plus modestes sont consommées sur place, les plus grosses sont rapportées au perchoir où elles sont frappées puis tuées. Chaque jour, le rolhier d'Europe rejette plusieurs pelotes noirâtres d'une dimension qui varie entre 20 et 35 millimètres. Pour changer de perchoir, il vole, même sur une très courte distance.

Son vol, léger, assuré, est composé de battements rapides, réguliers et de faible amplitude. Lorsqu'il est à terre, il a une allure assez maladroite.

C'est un migrateur. Dès la fin août ou au début de septembre, il prend ses quartiers d'hiver au sud du Sahara et ne revient que vers la fin avril. Le mâle effectue une parade nuptiale aérienne spectaculaire : elle consiste en toutes sortes de vrilles, de chandelles, de voltes, de piqués et de loopings en plongeant vers le sol. La parade est précédée d'une série lente de cris lors de la montée en altitude et peut être répétée à plusieurs reprises sans s'arrêter.

VOL : Vol de choucas avec quelques glissés occasionnels. Acrobaties suivis de piqués à grande hauteur pendant la période nuptiale.

NIDIFICATION : Le rolhier d'Europe ne fabrique pas de nid. Il dépose sa ponte dans un ancien nid de pic, dans une cavité naturelle d'arbre (généralement pin ou chêne), à une hauteur qui varie entre 5 et 10 mètres. Il s'installe parfois dans un trou de muraille ou creuse même une galerie de 60 cm dans un talus de sable. Il n'apporte aucun matériau dans la cavité choisie. La femelle y dépose 4 à 6 œufs dont l'incubation dure 18 ou 19 jours. L'envol des jeunes s'effectue au bout de 26 à 28 jours. La saison de nidification se déroule de mai à juillet, avec une pointe de la mi-juin à la mi-juillet.

REGIME : C'est un macro-insectivore, c'est à dire qu'il se nourrit principalement de gros insectes soit terrestres soit aériens tels que les coléoptères et les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons, cigales, mantes). Cependant, il se nourrit également de vers, de lézards, de micromammifères, de grenouilles et de jeunes oiseaux si les insectes viennent à manquer. Ces derniers composants ne constituent environ que 3% du régime.

PROTECTION / MENACES : Espèce en nette diminution (aire de répartition et effectifs) depuis les années 1970. Les causes de cette régression sont multiples : la disparition des habitats, la diminution de ses proies due à l'utilisation massive des insecticides, la chasse illégale et la forte concurrence du choucas des tours (*Corvus monedula*) pour l'obtention des cavités de reproduction.

- Emberiza hortulana/bruant ortolan

BRUANT ORTOLAN

Emberiza hortulana

Ordre : Passériformes

Famille : Emberizidés

Biométrie :

Taille : 16 cm

Envergure : 24 à 27 cm

Poids : 19 à 27 g



Statut de conservation IUCN :



Distribution :



HABITAT : Vit dans une grande variété d'habitats, mais en général, fréquente les zones ouvertes, parsemées d'arbres, les prairies et les cultures céréalières.

COMPORTEMENTS : Grand migrateur (parcourt jusqu'à 7000 km pour un voyage!). Hiverné en Afrique tropicale. Quitte la France d'août à septembre. L'hexagone est une voie de migration significative pour les populations du nord-ouest de l'Europe. A un "tempérament" calme.

NIDIFICATION : Le bruant ortolan construit son nid à même le sol à partir d'éléments végétaux (feuilles...). La femelle dépose 1 voir 2 pontes annuelles de 4 à 6 œufs qu'elle couvera seule pendant presque 2 semaines.

REGIME : Se nourrit de graines, d'insectes, de lombrics, d'araignées...

PROTECTION / MENACES : Espèce en déclin (fort et constant) en France (liste orange) et vulnérable en Europe. Les changements de l'agriculture ainsi que la chasse excessive sont les causes de la forte régression du bruant ortolan dans une grande partie du Vieux Continent. Ces changements ont donné lieu à une réduction de la diversité d'habitats et à une augmentation des dérangements sur les lieux de nidification. L'absence de tout statut pour l'espèce a été pendant des décennies l'arrière plan d'une chasse abusive en France (dans les Landes) à des fins "culinaires". Il a été classé espèce protégée par arrêté du 5 mars 1999 et figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

- Falco naumani/faucon crécerellette

FAUCON CRÉCERELLETTTE
Falco naumanni



Ordre : Falconiformes
Famille : Falconidés

Biométrie :
Taille : 29 à 32 cm
Envergure : 58-72 cm
Poids : F: 140-210 g; M: 90-170 g

Longévité : 6 ans

Statut de conservation IUCN :



Distribution :



HABITAT : Il est très varié : taillis, bois, prairies ouvertes ou cultivées. Il niche sur les pente des montagnes, des gorges, des ravins encaissés, tout autres terrains rocaillieux pourvu qu'il soit a découvert et propice à la prédation des oiseaux.

DISTRIBUTION : La zone de nidification du faucon crécerellette s'étend de la zone méditerranéenne en passant par le Moyen-Orient jusqu'en Mongolie.

COMPORTEMENTS : Il a un comportement grégaire qui le pousse à se réunir en bandes lâches. Perchés sur des arbres, ils peuvent parfois se rassembler en colonies pouvant regrouper plusieurs centaines d'individus. Le faucon crécerellette fait preuve d'une grande fidélité dans les liens nuptiaux et fait preuve d'une hargne extrême pour défendre son territoire. C'est une espèce migratrice, passant son hiver en Afrique, sud du Sahara. Au début de l'automne, il émigre séparément ou dans de petites bandes de 40 à 50 oiseaux à environ 2 000 m au-dessus du niveau de la mer. De février à avril, on rencontre de grosses colonies de faucons crécerellette dans le sud du Kenya et dans le nord de la Tanzanie.

NIDIFICATION : La reproduction s'effectue de mars à juin. Le faucon crécerellette ne construit pas de nid. Il dépose directement ses œufs dans la cavité qu'il a aménagée en grattant à l'embranchement ou à la ramification d'un arbre. Il pond en colonie pouvant atteindre jusqu'à 100 couples. Le nombre des œufs varie de 1 à 7. L'incubation commence à partir du troisième mois et dure de 28 à 31 jours. La mortalité peut être importante en cas de manque de ressources. L'envol des jeunes ne se produit pas avant 4 semaines.

REGIME : Le faucon crécerellette se nourrit en grande majorité d'insectes mais aussi de petits mammifères. Il peut s'adapter à toutes sortes d'autres proies, notamment celles qui sont les plus abondantes et les plus faciles à attraper sur son territoire. Citons pour exemple : oiseaux, lézards, serpents, grenouilles, vers de terre, poissons et crabes.

PROTECTION / MENACES : Ces dernières années, la population nicheuse de faucon crécerellette est en forte régression dans l'UE. Les causes en sont principalement la diminution des ressources alimentaires conséquence de l'usage immodéré des pesticides, la disparition des lieux favorables pour la nidification, la chasse illégale et la concurrence pour les lieux de nidification avec d'autres espèces.

DOCUMENT PROVISoire

- Lanius minor/ pie grièche a poitrine rose

PIE-GRÎÈCHE À POITRINE ROSE

Lanius minor

Ordre : Passériformes

Famille : Laniidés

Biométrie :

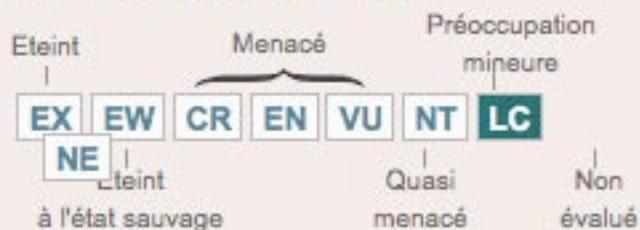
Taille : 20 cm

Envergure : 32 à 34,5 cm

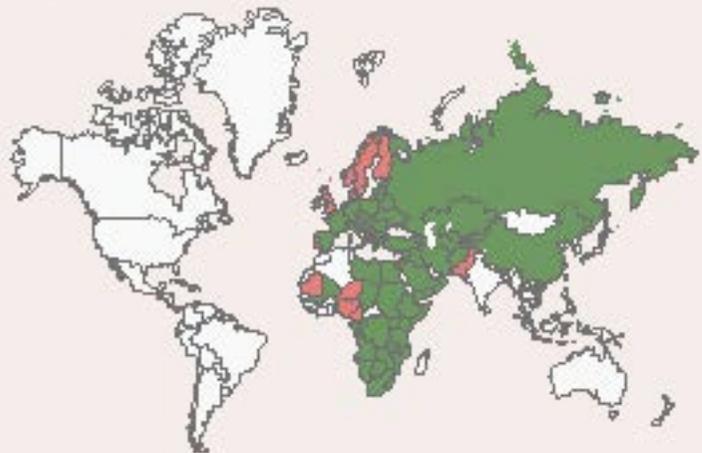
Poids : 22 à 47 g



Statut de conservation IUCN :



Distribution :



HABITAT : La pie-grièche à poitrine rose habite les terrains ouverts parsemés de grands arbres ou de groupes d'arbres, les arbres bordant les allées, les granges et hangars en plein champ, parfois les jardins ou l'orée des forêts. Elle donne décidément la préférence aux arbres à feuilles caduques même si de temps à autre, elle niche dans un conifère. La population relictuelle française (située dans le sud de la France) a la particularité d'occuper des alignements de platanes en bordure de routes et des secteurs de vignobles. L'aire de distribution de la pie-grièche à poitrine rose commence en France et s'étend de l'Europe Centrale et Méridionale à travers l'Asie jusqu'au fleuve Iénisseï.

COMPORTEMENTS : La pie-grièche à poitrine rose est un grand migrateur. Pour passer l'hiver, elle s'envole très loin, jusqu'en Afrique, surtout au sud de l'équateur. Elle revient en mai sur ses territoires de nidification pour les quitter à la fin du mois d'août.

VOL : Lors de l'installation sur le territoire de reproduction, le mâle effectue un vol plané caractéristique durant lequel il étale largement ses ailes et sa queue.

NIDIFICATION : Cette pie-grièche arrive en Europe en mai où elle entreprend sa nidification. Pour établir son nid, elle choisit pour ainsi dire toujours un arbre de très grande taille, le plus souvent un peuplier. Ce nid est fréquemment juché à plus de dix mètres de hauteur, souvent accolé au tronc ou à l'enfourchure d'une forte branche. C'est un nid assez grand, fait de branchettes, de racines, de grosses herbes, et il est douillettement garni en son creux de plumes, de laine végétale et de poils. Un signe caractéristique permettant de reconnaître à coup sûr un nid de pie-grièche à poitrine rose, c'est que les feuilles fraîches sont entrelacées dans la couche moyenne du nid, en assez grande quantité, si bien qu'en se desséchant, elles laissent ensuite filtrer la lumière à travers la paroi. En mai ou juin, la femelle y pond quatre à six œufs verdâtres persillés de petits points sombres et elles les couvent durant quinze jours environ. Les jeunes sont nourris au nid par les parents pendant à peu près deux semaines, puis encore un certain temps aux abords du nid.

REGIME : Les pies-grièches ont un bec puissant, la mandibule supérieure crochue avec une petite dent aiguë qui leur permet de déchiqueter la carapace des coléoptères et autres insectes à élytres, ou de maintenir les proies lisses et molles. L'alimentation, exclusivement animale, est semblable à celle de la pie-grièche écorcheur. Mais, contrairement à ce que font les autres pies-grièches, celle à poitrine rose n'empale que très rarement sa proie sur une épine.

PROTECTION / MENACES : Espèce en très nette régression dans tout son aire de répartition dans l'Union Européenne. Les causes de cette régression spectaculaire pourraient être d'ordre climatique (étés plus froids et pluvieux), ainsi que la régression des grosses espèces d'insectes, sa proie principale. La réduction de la diversité des habitats, lorsque la monoculture remplace la polyculture et que les alignements d'arbres et de végétation des lisières sont systématiquement supprimés, n'y est sans doute pas étrangère non plus.

DOCUMENT PROVISoire

- Lulula arborea/alouette lulu

ALOUETTE LULU
Lullula arborea



Ordre : Passériformes
Famille : Alaudidés

Biométrie :
Taille : 14 à 15 cm
Envergure : 30 cm
Poids : 26 g

Statut de conservation IUCN :

Eteint	Menacé				Préoccupation mineure	
EX	EW	CR	EN	VU	NT	LC
NE					Quasi menacé	Non évalué
à l'état sauvage						

Distribution :



HABITAT : L'alouette lulu fréquente les boisements clairs, plus particulièrement les conifères surtout s'ils possèdent des secteurs pierreux ou sablonneux entrecoupés de champs. Elle apprécie beaucoup les coupes. On la trouve également dans les secteurs de landes à bruyères qui alternent avec les prés et les zones boisées. Elle évite les végétations touffues, ombreuses et humides. L'alouette lulu niche en Europe Orientale du Danube jusqu'à l'Oural, en Asie Mineure, et dans l'extrême sud de la Scandinavie. Les oiseaux qui occupent une position septentrionale migrent en hiver en direction de l'Europe du Sud. En Europe Occidentale (France, péninsule ibérique, Italie) et dans la partie occidentale de l'Afrique du Nord, les populations sont plutôt sédentaires ainsi que dans les Balkans.

COMPORTEMENTS : Partant le plus souvent de la cime d'un arbre, le mâle survole son territoire d'un vol presque vertical ; exécutant des courbes et des spirales avec des coups d'ailes lents. Ce vol libre est typique des alouettes. Puis, il redescend sur l'arbre ou au sol, à la verticale ou de biais. Durant les jours ensoleillées du mois de mai, le mâle exécute près de la moitié de ses chants en plein vol. L'alouette lulu n'est pas très grégaire. Elle vit en couples ou en petits groupes familiaux mais elle est parfois associée à des alouettes des champs en période hivernale. Elle se nourrit au sol mais elle se perche volontiers sur des arbres ou sur des buissons en saison de nidification.

NIDIFICATION : Enfoui dans le sol, le nid est souvent placé à l'abri d'une plante ou au pied d'un jeune arbuste qui le dissimule parfaitement. La femelle le construit avec des herbes sèches, de la mousse et des petites racines méticuleusement disposées. L'intérieur de la coupe est garni de matériaux plus raffinés, des crins ou occasionnellement des duvets végétaux. L'alouette lulu mène à terme deux ou trois couvées par saison, dès mars, en mai-juin, et éventuellement en juillet-août si les conditions sont favorables. Chaque ponte constituée de trois ou quatre œufs de couleur blanc grisâtre finement tachetés de brun rouge et gris. La femelle couve seule en moyenne pendant deux semaines. Les jeunes séjournent au nid entre 9 et 15 jours et le quittent souvent avant de savoir voler. Les parents prennent tous deux grand soin des petits, pendant à peu près le même laps de temps.

REGIME : L'alouette lulu se nourrit essentiellement d'insectes et d'araignées pendant la saison de reproduction. A partir de l'automne et pendant toute la saison hivernale, son menu est composé de graines et de semences que l'oiseau saisit en se tapissant au sol.

PROTECTION / MENACES : L'espèce est aujourd'hui menacée par la disparition et la modification des habitats dues notamment à l'agriculture intensive, à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements.

DOCUMENT PROVISoire

- *Milvus migrans*/milan noir

MILAN NOIR

Milvus migrans

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

Biométrie :

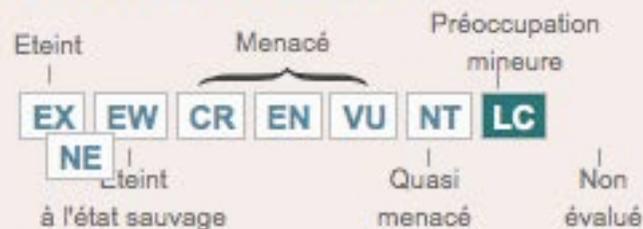
Taille : 55 à 60 cm

Envergure : 135 à 155 cm

Poids : 650 à 950 g

Longévité : 23 ans

Statut de conservation IUCN :



Distribution :



HABITAT : L'espèce peut être observée dans nombreux types d'habitat. Néanmoins, sa préférence va aux vallées de montagnes et aux terrains bas. Le site choisi doit tenir compte de deux impératifs : premièrement, la présence de grands arbres ou d'escarpements rocheux favorables à la nidification ; deuxièmement la proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs qui sont nécessaires à son approvisionnement et à son alimentation. Le milan noir peut également stationner en bordure des villes.

REPARTITION : son aire de répartition est particulièrement vaste. Il occupe pratiquement toutes les régions tropicales et tempérées de l'Ancien Monde : Eurasie, Afrique et même l'Australie.

DISTRIBUTION : Sous-espèces : M.m. migrans (nord-ouest de l'Afrique et Europe de l'Est jusqu'au centre de l'Asie (Tien Shan) et le sud du Pakistan, hiverne en Afrique au sud du Sahara) - M.m. lineatus (Sibérie, vers l'est en direction des pays de l'Amour et le Japon, en direction du sud jusqu'au nord de l'Inde, le nord de la Birmanie et le nord de la Chine et les îles Ryukyu, hiverne en Iraq, au sud de l'Inde et en Asie du Sud-Est) - M.m. formosanus (Taïwan et Hainan (Sud-Chine)) - M.m. govinda (est du Pakistan, tout le sous-continent indien, le Sri Lanka, l'Indochine et la péninsule malaise) - M.m. affinis (Célèbes, les petites îles de la Sonde, l'est de la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Bretagne et le nord de l'Australie) - M.m. aegyptius (Egypte, sud-ouest de l'Arabie et côte orientale de l'Afrique jusqu'au Kenya) - M.m. parasitus (Afrique au Sud du Sahara, îles Comores et Madagascar).

COMPORTEMENTS : Il est migrateur. Le milan noir est de retour de son site hivernal au sud du Sahara à la mi-mars. Il ne reste en France guère plus que le temps de se reproduire, soit environ 4 mois. Dès son arrivée, il entame avec sa partenaire le vol nuptial : vrilles, piqués vertigineux sur son conjoint qu'il évite au dernier moment, remontées en chandelle, chutes en feuille morte, les serres accrochées à celles de sa partenaire sont autant d'évolutions qu'il accomplit pour séduire. Son cri modulable est une sorte de sifflement tremblé.

VOL : son vol est plus léger que celui de la buse, ses ailes sont coudées, sa queue est assez longue, et légèrement échancrée.

NIDIFICATION : le milan noir construit son aire dans les grands arbres, surtout dans les bois riverains des lacs, mais aussi en pleine campagne. Le nid est constitué de branchages et l'intérieur est rempli de chiffons, de papiers, de débris. Il arrive fréquemment que l'on compte plusieurs dizaines de nids relativement proches formant ainsi de véritables colonies. Fin avril, la femelle pond 2 à 3 œufs dont l'incubation dure 32 jours. Elle ne quitte pas le nid tandis que le mâle est chargé du ravitaillement. Les juvéniles s'envolent au bout de 6 semaines.

REGIME : dans son mode d'alimentation, le milan noir joue un rôle pratiquement analogue à celui des vautours charognards car il ne consomme en grande majorité que des proies mortes. 75 à 90 % des proies capturées proviennent du milieu aquatique. Il s'agit de poissons malades ou crevés flottant à la surface. Ces poissons mesurent en moyenne entre 10 et 20 cm. La proximité des agglomérations lui est pleinement profitable puisqu'il fréquente assidument les décharges et les dépôts d'ordures. Il se nourrit également à terre, particulièrement dans les champs fraîchement labourés. Il y recherche les animaux de toutes espèces que la charrue a mis à découvert.

Protection / menaces : la population européenne du milan noir a fortement régressé depuis les 20 dernières années, notamment dans la partie est de l'Europe. Les causes du déclin sont multiples: la persécution par l'homme, la chasse, les empoisonnements et la modification des pratiques agropastorales (diminution de la disponibilité de charogne). D'autres dangers sont apparus récemment, tels que la collision et l'électrocution sur les lignes électriques.

- Impacts et activités sur le site

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
101	modification des pratiques culturelles	Moyenne	20	Neutre
110	Epandage de pesticides	Elevée	10	Négative
151	élimination des haies et boqueteaux	Elevée	10	Négative
230	Chasse	Faible	75	Neutre
301	carrières	Faible	2	Neutre
400	Urbanisation, industrialisation et activités similaires	Moyenne	5	Neutre
490	Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	Elevée	1	Négative
500	Réseau de communication	Moyenne	2	Négative
511	ligne électrique	Elevée	2	Négative
961	compétition (ex: Goéland/Sterne)	Moyenne	10	Négative

- Gestion du site et plans

Un document d'objectifs sera réalisé pour cette ZPS. Le maintien d'une viticulture raisonnée, la conservation des grands arbres d'alignement et d'une mosaïque de parcelles agricoles constituent les axes majeurs de gestion de ce site à conserver ou à promouvoir.

ENJEUX

Dans les enjeux à prendre en compte dans le PLU, il apparaît clairement la nécessité de réduire l'impact humain sur les zones de vie et de nidification en parties agricoles et naturelles, notamment en évitant des installations clairsemées d'habitat dans ces milieux.

Au niveau des haies, bosquets et alignements de platanes qui constituent l'habitat des plus petits oiseaux répertoriés, il apparaît que le classement en Espace Boisé Classé des alignements de platanes, mais aussi une réglementation quant à un taux de plantations à la parcelle bâtie (traitement des clôtures notamment) peuvent s'avérer des mesures de protection ainsi que compensatoire à la conservation de la biodiversité.

DOCUMENT PROVISoire

3.2. PATRIMOINE BATI

3.2.1. Eléments patrimoniaux répertoriés au titre des Monuments Historiques



Eglise

Epoque de construction 13e siècle ; 14e siècle

Propriété de la commune

Protection MH 1862 ; classé MH Eglise : classement par liste de 1862

Date d'intérêt de l'oeuvre 18 04 1914 (J.O.)

Visite Utilisation culturelle

Type d'étude Recensement immeubles MH

Référence PA00103704

3.2.2. Eléments patrimoniaux répertoriés au titre des sites archéologiques

En application de l'article L121-2 du code de l'urbanisme, les PLU doivent faire apparaître :

- La liste et la carte des sites archéologiques et zones archéologiques sensibles portées sur fond cadastral.
- Les rappels législatifs et réglementaires applicables à l'ensemble du territoire communal : loi validée du 27 septembre 1941, article R111-3-2 du code de l'urbanisme, loi n°2003 707 du 1er août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, loi du 15 juillet 1980 et article 322.2 du code pénal.

De plus, toute demande d'utilisation du sol, en particulier les autorisations de construire, de lotir, de démolir, d'installations et de travaux divers, concernant les sites archéologiques de la liste ou situés dans une zone archéologique sensible, et les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

DOCUMENT PROVISOIRE

PRE

